



Compte-rendu de réunion du 8 mars 2024 relative à l'affichage environnemental Présentation de la méthodologie française

I. Cadre du webinaire

Annoncé lundi 4 mars par le ministre Christophe Béchu lors de l'événement relatif à la fast et l'ultra-fast fashion, un webinar de présentation des dernières avancées de la méthodologie française en matière d'affichage environnemental s'est tenu le 8 mars dernier.

Le <u>replay du webinaire</u> est disponible sur le site de l'ADEME.

Il était animé par Pascal Dagras, Alban Fournier et Audrey Coreau du CGDD (Commissariat général au développement durable) et David Marchal de l'ADEME.

La méthode a été présentée comme scientifique et rigoureuse, cohérente avec le cadre européen afin de permettre d'évoluer avec ce dernier. Toutefois, la méthodologie française a pour ambition de compléter le PEFCR sur des points non traités ou de manière insuffisante (enjeux de toxicité, microfibres, export hors UE).

La méthode se veut évolutive, en fonction des avancées de la science, et transparente. Elle est notamment issue d'un travail collaboratif entre l'ADEME et le CGDD sur la base des contributions reçues des parties prenantes.

Il s'agit une méthode multicritère dont la pondération des critères repose entre autres sur des enjeux sociétaux et politiques.

Elle donnera lieu à une nouvelle version d'Ecobalyse qui devrait être disponible à compter du 25 mars et proposera plusieurs niveaux de calcul (trois) en fonction de la maturité de l'entreprise. Le niveau 1 serait le plus léger et, notamment, purement déclaratif en n'exigeant pas de preuve de la part de l'entreprise (de ce fait, il ne prend pas en compte le mix énergétique).

II. Présentation de la méthodologie

a. Rappel du contexte

Dans la continuité de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat et résilience, 11 expérimentations d'affichage environnemental ont été menées en 2022 afin de tester plusieurs méthodes basées sur des modes de calcul et des critères différents. Le rapport final concernant ces expérimentations et publié en mars 2023 est accessible sur le site de l'ADEME. L'Alliance du Commerce avait rédigé <u>une synthèse</u> de ce rapport afin d'en faciliter la lecture.

Parallèlement à cette publication, la secrétaire d'Etat Bérangère Couillard présentait une feuille de route contenant 8 critères relatifs à l'affichage environnemental. Voir lien vers la note AdC

Une consultation publique sera organisée prochainement sur la méthodologie présentée le 8 mars pour en tester la robustesse et la pertinence. Nous vous tiendrons informés des dates dès que nous en aurons connaissance.

Il a été précisé par Pascal Dagras que l'« affichage environnemental doit être déployé très vite, très fort et être accessible aux TPE et PME ».









b. Base de données

Le dispositif s'appuie sur des données par défaut (1000km parcourus en camion/bateau/avion, 1kg de coton conventionnel etc.) rendant les calculs plus simples à réaliser et expliquant qu'ils soient majorants.

Deux bases de données sont aujourd'hui à la disposition des acteurs pour réaliser des calculs d'impact environnemental de leurs produits. La première est européenne, il s'agit de celle soutenant l'outil PEF (Product Environnemental Footprint) et la seconde est française, c'est l'outil Ecobalyse.

Ecobalyse a pour objectif de permettre un premier niveau de calcul majorant faisant l'objet d'un contrôle a posteriori. Il est également possible d'atteindre des niveaux de calcul plus poussés en mobilisant des données spécifiques importées par l'entreprise ou en s'associant à des opérateurs privés.

Selon le CGDD, l'outil PEF est complexe et peut contraindre les PME et TPE du fait d'un coût financier et humain important quand Ecobalyse est un outil en open source pour le 1^{er} niveau de calcul le rendant plus accessible.

Afin de proposer une base de données enrichie, l'ADEME a fusionné plusieurs bases de données françaises sous l'appellation Base Empreinte. Un accord avec Ecoinvent, le fournisseur de données du PEF, a permis à cette nouvelle base de données française d'acquérir un niveau équivalent au PEF et d'identifier 80 procédés textiles clés tels que les matières premières, les process, le transport et l'énergie.

Cet accord permet donc non seulement d'accéder à plus de données ???agrégées mais également de pouvoir s'adapter aux conditions du marché français et être au plus près de la situation nationale notamment concernant le mix énergétique.

La base pourra aussi s'enrichir via des échanges avec des partenaires externes comme le collectif Laine Française ou Woolmark.

<u>Sur le mix énergétique</u>, Ecobalyse a récolté des données pour 11 pays majeurs de la production du textile, ce qui permet d'avoir un mix énergétique spécifique. Les autres pays seront rattachés au niveau du continent.

Ex. : le mix pour la France ou le Portugal est clairement identifié, il sera donc reporté tel quel mais pour l'Allemagne ce n'est pas le cas. Dès lors on lui appliquera un mix dit Europe de l'Est.

<u>Sur la chaleur industrielle</u>, moins de données sont actuellement disponibles donc le scénario est plus simple : soit on pourra rattacher le pays au niveau Europe ou il sera rattaché au niveau Reste du monde

<u>Sur le transport</u>, des scenarios sont établis selon les distances avec un point d'attention sur l'usage de l'avion qui pourrait être mis par défaut dans certaines hypothèses puisqu'il représente 33% des cas.

<u>Sur les matières premières</u>, elles représentent entre 20 et 50% du coût environnemental avec des types d'impacts variables (eau, pesticide, alimentation cheptel, biodiversité, microplastique, pétrole etc.), des modes de production différents et des origines diversifiées. Sachant que la traçabilité reste encore assez limitée, l'approche par niveau permettra de préciser les données au cas par cas.

Malgré tout, il est possible de discriminer les différentes matières premières entre elles. Dans ce cas, il ne sera pas tenu compte de la durabilité de la matière mais uniquement de son étape de fabrication.

Ex.: laine, l'effet des rations alimentaires du cheptel de mouton est compris dans le score environnemental. En conséquence, le score sera différent selon que le bétail a été nourri à 100% en pâturage ou que son alimentation comprend des intrants comme le colza, les pois etc.)









c. Enrichissement méthodologique

La méthodologie française a fait l'objet d'enrichissements par rapport à celle européenne afin d'inclure des enjeux estimés importants pour la filière.

i. Microfibres

Intégrées dans la directive européenne Green Claims, les microfibres représentant un enjeu majeur du fait de leur persistance et de leur toxicité mais ne sont pas encore, selon le CGDD, modélisables dans le cadre de l'ACV (analyse du cycle de vie) ni dans le cadre du PEF. C'est pourquoi, la méthodologie française utilise le modèle de caractérisation MarILCA pour intégrer ce critère. Ce modèle fait ainsi ressortir que les fibres synthétiques ont un impact trois fois plus important que les microfibres cellulosiques.

Les impacts des microfibres (à distinguer des microplastiques) sont liés à la toxicité avec trois indicateurs dédiés auquel s'en ajoute un dernier prenant en compte leur impact d'un point de vue mécanique sur l'environnement (étouffement des animaux par ingestion).

De manière générale, les experts estiment que les microfibres sont émises tout au long du cycle de vie du produit mais sans vraiment savoir précisément à quelles étapes. Des travaux sont donc en cours pour déterminer la cartographie des émissions avec précision et ainsi adapter la méthodologie de calcul.

Le niveau de matérialité de l'indicateur est fixé en micro-point selon la référence suivante : 1000μpoint/kg = 0,001 point/kg de vêtement.

La pondération des critères donne plus d'importance à la persistance des microfibres jugées plus impactante que leur quantité. Le ratio est donc fixé à 70% pour la persistance (biodégradabilité des fibres) contre 30% pour le relargage (quantité émise dans l'environnement).

ii. Export hors UE

Cet ajout méthodologique concerne l'impact des vêtements qui se retrouvent hors de l'UE et ce qu'ils soient en fin de vie ou non. Toutefois, les sources documentaires restent encore peu développées.

Comme vous pourrez le lire dans les slides jointes à cette note, il est déclaré qu'en moyenne 50% des vêtements exportés hors d'Europe sont réutilisés (35% sont synthétiques et 73% sont d'autre nature – slide 32). Il est à noter que la définition de la catégorie « matière synthétique » est particulièrement large : à partir de 10% de matière synthétique dans la composition du vêtement.

Sur la même slide, l'hypothèse travaillée au niveau 2 amène à définir la probabilité donnée qu'un vêtement se retrouve hors de l'UE et à être non réutilisé: 9% en moyenne (12% pour les vêtements en fibres synthétiques et 5% pour les vêtements en autres fibres).

En conséquence, cette approche semi-quantitative permettrait de refléter l'impact de la fin de vie des vêtements exportés hors d'UE et non réutilisés en fonction de leur composition. De fait, un jean 100% synthétique verrait l'impact de sa fin de vie passer de 0% à 12% tandis qu'un jean 100% coton passerait de 0% à 4%.

iii. Inventaire toxicologique enrichi

Cet enrichissement concerne les substances chimiques lors des étapes d'ennoblissement. Bien que cet indicateur soit déjà intégré dans le cadre ACV, les enjeux de toxicité et d'écotoxicité sont sous-représentés









actuellement notamment dans la méthode européenne. Ce critère souffre d'une double problématique d'inventaire et de caractérisation.

Les travaux menés par l'ADEME et le CGDD ont pour base les études menées par Sandra Ross, une experte suisse.

Ce critère conduit à l'augmentation de l'impact du produit entre 3 et 6% mais pourrait augmenter encore avec l'intégration des travaux de l'INRAE qui viendraient compléter la caractérisation des substances.

d. La durabilité

Face à la croissance des volumes de textile et le raccourcissement du nombre de jours de portés, l'impact des vêtements augmente. Ce critère ce fonde sur la logique suivante : plus un vêtement est porté, plus son impact est faible.

Les résultats conjugués de +10 études ont permis de déterminer qu'il existe trois principales causes de fin de vie d'un vêtement, sans que l'une ne prévale vraiment sur les deux autres :

- Lassitude du vêtement catégorisée comme la durabilité émotionnelle dans la présentation,
- Usure du vêtement catégorisée comme la durabilité physique,
- Inadéquation du vêtement ne convient plus à la silhouette du consommateur.

Il est à noter que l'ADEME précise avoir une étude en cours sur le nombre de portés réels des vêtements. Nous ne manquerons pas de vous informer de la publication des résultats de cette étude lorsqu'ils seront publiés.

S'ajoutent plusieurs incitations externes d'inclure ce critère de la durabilité provenant

- du Parlement européen via sa <u>Résolution sur la stratégie textile durable</u> (juin 2023) au sein de laquelle il est demandé la prise en compte de la dimension holistique incluant la durabilité physique et émotionnelle;
- du Secrétariat technique du PEF qui liste trois critères de longévité du produit : durabilité intrinsèque, extrinsèque et capacité à être réparé.

Dès lors, la méthodologie française a introduit un indice de durabilité. Le résultat est qu'un t-shirt avec la même composition peut voir son impact tripler selon son score de durabilité.

Détail du calcul:

- Référence : 45 jours d'utilisation,
- Durable : 68 jours (45*1,5) => on considère qu'un t-shirt durable est porté en moyenne 68 jours soit un peu moins de deux fois le nombre de jours d'utilisation référence,
- Fast fashion : 23 jours (45*0,5) => porté en moyenne 23 jours soit presque la moitié du nombre de jours d'utilisation référence.

En tenant compte d'une ACV brute on s'aperçoit que plus le produit est durable, plus il a d'impact puisqu'il induit du lavage, séchage et repassage qui ont tous un impact s'ajoutant à celui du t-shirt. La méthodologie française propose d'appliquer la même référence pour déterminer si le produit est plus ou moins durable.

En conséquence, il faudra par exemple 2 t-shirts de fast fashion pour atteindre cette durée référence de 45 jours (porté 23 jours x2) ce qui va augmenter l'impact. Tandis que le t-shirt durable aura un impact réduit (0,66 utilisation pour 45 jours) puisqu'il est porté en moyenne 68 jours.









Cinq sous-critères viennent constituer ce critère de durabilité dans l'objectif de limiter au maximum les effets de bord grâce à leur cumul. Chaque indice va de 0 à 100%. Il est à noter que les trois premiers se sont appuyés sur la méthodologie portée par En mode climat.

- <u>Largeur de gamme</u>, pondérée à hauteur de 20%. L'ADEME et le CGDD travaillent sur les sujets du canal de distribution et l'intégration des plateformes numériques
- <u>Durée de commercialisation,</u> pondérée à hauteur de 20%. La durée moyenne est celle fixée par En mode climat. Le sujet du contrôle de ce sous-critère n'est pas encore défini.
- Incitation à la réparation, pondérée à hauteur de 30%. Les travaux des groupes techniques européens (repair services, repair ratio) ont servi de base à l'établissement de ce sous-critère. Elle est déterminée en fonction du prix d'un t-shirt, fixé selon les travaux de l'ADEME. En conséquence, si le coût de réparation représente +33% du prix de l'article neuf alors le vêtement a moins de chance d'être réparé. Si le prix de l'article neuf est 3x supérieur à celui de la réparation alors il récolte 100% des points puisqu'il a de grandes chances d'être réparé. Valorisation des garanties réparation.
- Matières, pondérées à hauteur de 15%. Se fonde sur une approximation des travaux sur la substance des 4S (solidité, sensations provoquées, signature qui le marque et substances qui le composent) de la FHCM. Il a été précisé que les notions de substance ou de sensation doivent faire l'objet de travaux techniques et académiques. En l'état, les matières qui composent un vêtement permettent une première approximation estimée comme suit :
 - +10% de matière synthétique = 0%,
 - +90% de fibres naturelles = 50%
 - +90% de matières nobles = 100% (soie etc.)
- <u>Affichage de la traçabilité,</u> pondérée à hauteur de 15%. Le CGDD estime qu'afficher au moins les pays des trois dernières étapes pourrait susciter de l'attachement.

On note que pour chacun des sous-critères il y a toujours les mêmes questionnements en attente : canal de distribution, période et contrôles.

Durhabi devrait être valorisé dans la version 2.0 d'Ecobalyse.

e. Session de questions-réponses

Q : Est-il possible d'adapter les mix spécifiques des usines de production ?

R: Pas au niveau 1. C'est de l'ordre du niveau 2 donc ce sont aux acteurs de s'organiser pour avoir ce niveau de traçabilité.

Q: Comment sont pris en comptes les invendus ?

R: Les informations ne remontent pas de la part des marques au niveau 1 donc application d'un paramètre par défaut est envisagé et pourrait varier selon la taille de l'entreprise. La question est très complexe (cf la partie en post-conception)

Q : Est-il possible de calculer une note environnementale sur beaucoup de produits en même temps ?

R: Ecobalyse est destiné à tester les produits et comprendre l'impact qu'ils ont en réalisant des hypothèses. Il faudra un accompagnement (donc coût supplémentaire d'un prestataire ou recrutement en interne) pour intégrer dans le système d'information l'API permettant cette multi-cotation.

Q: Avez-vous prévu d'inclure la règle de coupure ?

R: Non, il n'y a pas de règles de coupure









Q : Sur quelle période de temps la largeur de gamme est-elle calculée ?

R : Elle est constatée à l'instant donné mais elle pourrait évoluer dans le sens du nombre de produits sur une fenêtre glissante qui resterait à déterminer.

Q : Comment prendre en compte le nombre de clients adressés par la marque (homme, femme et enfant) dans la largeur de gamme ?

R : La méthodologie a laissé une largeur de gamme assez importante pour inclure les marques adressant la famille.

Q: Comment caractérisez-vous la viscose?

R: Il s'agit d'une matière artificielle, donc le coefficient matière sera 10 ou 20% de la durabilité physique.

Q: Qu'entendez-vous par « référence »?

R: Il faut entendre le SKU (stock keeping unit), en sachant qu'il y a un sujet encore en souffrance concernant le canal de distribution.





